



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 19 février 2014

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Gérard FORAY, Suzanne BENOIT, Frédérique GUILLET, Ahmed MOUZAOU, Sylvie MELCONIAN, Micheline BAROZIER, Floriane MUHLEMATTER, Bernadette CATRY, Franck SAUTIER, Franck DUPERRIER, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Olivier CRETTIEZ



1. Désignation du secrétaire de séance

Sylvie MELCONIAN est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Modification du tableau des effectifs au 01/03/2014

En raison de l'accroissement des activités du secrétariat de mairie et notamment la reprise de l'instruction des autorisations du droit des sols que n'assure plus la DDT depuis le 31/2/2013, il convient de créer un poste de rédacteur supplémentaire pour le bon fonctionnement des services communaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Modifie comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/03/2014 :

GRADES	NBRE DE POSTE	Temps complet / Temps non complet
Rédacteur principal	1	Temps complet : 35h / 35h
Rédacteur	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet : 35h / 35h
Agent de maîtrise principal	1	Temps complet : 35h / 35h
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3	Temps complet : 35h / 35h

4. Vente de terrain zone des Grands Chavannoux / Monsieur DUTOIT

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'architecte de Monsieur DUTOIT qui installe sur la zone des Chavannoux son bâtiment de stockage et réparation de distributeurs à café et boissons, a commis une erreur dans le calcul des prospectus et que le bâtiment arrive en limite de propriété alors qu'il doit se trouver en retrait de 2 mètres.

Il est donc proposé de vendre une bande supplémentaire de 2 mètres à Monsieur DUTOIT tout le long du terrain dont il est déjà propriétaire afin que sa construction respecte le PLU, frais de notaire et de géomètre à la charge de Monsieur DUTOIT.

Cela n'hypothèque pas les terrains suivants puisqu'ils ne sont ni découpés ni viabilisés pour le moment.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la vente à Monsieur DUTOIT d'une bande de terrain contigüe au sien de 94 m² au prix de 38 € HT/m²

Précise que la TVA est à payer à la commune qui la reversera au service des impôts

5. CDG74/ Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Centre de gestion aide les collectivités dans la vérification des dossiers de demande de retraite CNRACL des agents titulaires, notamment en ce qui concerne le déroulement de carrière. Une convention est passée tous les 4 ans pour bénéficier de ce service et il convient de la renouveler par avenant.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve l'avenant à la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL avec le CDG 74

Autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute pièce s'y rapportant

6. Informations

✓ Centre ECLA

Avoir une salle des fêtes au centre du village commence à être problématique à mesure que les constructions tout autour apparaissent et se densifient. Les riverains sont gênés par le bruit, le mouvement et parfois le stationnement lors de manifestations qui peuvent rassembler jusqu'à 400 personnes. La commission technique de gestion du centre ECLA va se pencher d'urgence sur une solution permettant de limiter les décibels avec un système de coupure en cas de dépassement. Il est également envisagé de limiter les manifestations à un soir par week-end pour limiter les nuisances.

✓ Travaux

Les énormes précipitations tombées sur un temps très restreint ont provoqué des inondations sur les chemins communaux en bas de Vulbens et les ont endommagés. Cela révèle la nécessité de reprendre des kilomètres de fossés pour éviter que cela ne se reproduise, et de supprimer des entrées de champs qui ne sont plus utilisées pour faciliter l'écoulement des eaux. Une tournée est prévue avec les agriculteurs.

✓ Social

La commission sociale de la CCG a fait état d'un phénomène nouveau sur le territoire : le tarif horaire d'une assistante maternelle avoisine dans le secteur les 4€. Ce coût est trop important pour certaines familles et on prévoit une augmentation des demandes de places en crèche. C'est une donnée qu'il faudra intégrer dans les travaux de transfert de la compétence petite enfance à la CCG.

- ✓ Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SPIV, du SIAV et du SIPCIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 20h30.

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 12 mars 2014 à 19h30.